

SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEE(S)
BO n° 7 du 23 septembre 1999 et circulaire 2005-001 du 5 janvier 2005

Exemples (BO p 3)	classes de découverte, d'environnement, culturelles, voyages collectifs, échanges internationaux (<u>même d'une journée</u>)
Type d'enseignement (BO p 3)	enseignements conformes aux programmes de l'école dans d'autres lieux et selon d'autres conditions de vie
Durée (BO p 3)	une nuit ou plus pour les sorties avec nuitées, une journée ou plus pour les échanges internationaux
Initiative (BO p 18)	maître de la classe ou équipe pédagogique (sorties inscrites au projet d'école)
Lieux (BO p 15, 16 et 19 et circulaire 2005-001 du 05/01/05)	structures collectives d'accueil répertoriées par l'Education Nationale ; familles (hébergement individuel) si accord écrit de tous les parents (ou titulaires de l'autorité parentale) ; autres structures satisfaisant à toutes les conditions de sécurité
Caractère obligatoire ou facultatif (BO p 18)	sortie facultative
Participants (BO p 18 et 7)	le maître part avec sa classe, dans son organisation habituelle (dérogation possible uniquement pour motif d'ordre pédagogique). veiller à ce que tous les élèves puissent participer une permutation d'enseignants est possible
Financement (BO p 6, 7 et 13)	une contribution financière <u>peut être demandée</u> aux familles ; aucun élève ne sera écarté pour raisons financières
Dossier (BO p 18 et circulaire 2005-001 du 05/01/05)	- demande d'autorisation de sortie (annexe 2 recto -verso) - projet pédagogique avec programme détaillé du séjour - budget prévisionnel - fiche d'information sur le transport (annexe 3) avec schéma de conduite pour le transport aller- retour - liste des transports pendant le séjour + - fiche test de natation si des activités nautiques avec embarcations sont prévues ; attestation de prise en charge si le transport est assuré par une collectivité territoriale ou un centre d'accueil ; autorisation des parents si accueil en familles
Autorité responsable de la délivrance de l'autorisation (BO p 18)	L'Inspecteur d'Académie après • avis de l'IEN sur le projet et l'organisation pédagogiques • avis éventuel favorable de ou des IA d'accueil
Rôle de cette autorité (BO p 6)	vérifier : • que la sortie s'inscrive dans le cadre du projet d'école (IEN) • que les conditions de sécurité soient respectées (conditions d'encadrement, de transport, d'accueil, nature et conditions des activités pratiquées)
Information aux familles (BO p 6)	note d'information avec le lieu, le jour, les horaires de départ et de retour et toutes les modalités d'organisation de la sortie, comportant une partie détachable pour l'accord écrit et signé des parents réunion d'information obligatoire
Dispositions médicales (BO p 19)	- certificats de vaccinations obligatoires ou certificat de contre indication doivent être emportés - autorisation écrite des parents pour apporter les soins nécessaires (intervention chirurgicale par exemple)

<p>Normes d'encadrement vie collective et transport (BO p 8)</p>	<p><u>Maternelle ou classe élémentaire avec section infantine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 adultes par groupe quelle que soit la taille du groupe si nombre d'élèves > 16 : 1 adulte en + par tranche de 8 complète ou non <p><u>Elémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 adultes par groupe quelle que soit la taille du groupe si nombre d'élèves > 20 : 1 adulte en + par tranche de 10 complète ou non
<p>Qualité de l'encadrement vie collective (BO p 7)</p>	<p>1 assistant sanitaire présent jour et nuit : celui de la structure d'accueil ou adulte accompagnateur titulaire de AFPS , BNS ou BNPS (en cours de validité) ou diplôme admis en équivalence</p> <p><u>Maternelle ou classe élémentaire avec section infantine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • maître de la classe + ATSEM (avec accord du maire) et / ou parent(s) d'élèves, aide éducateur(s), animateur(s) BAFA ou autre(s) adulte(s) mentionnés sur la demande d'autorisation de sortie (annexe 2) <p><u>Elémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • maître de la classe + parent(s) d'élèves et / ou aide éducateur(s) ou animateur(s) BAFA ou autre(s) adulte(s) mentionnés sur la demande d'autorisation de sortie (annexe 2)
<p>Transport (BO p 7 et 15)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - départ et retour se font à l'école (dérogation possible si accord de tous les parents) - 1 place assise par personne hors strapontin (à vérifier par l'enseignant) - le chauffeur ne compte pas dans l'encadrement - liste des élèves avec nom et n° tél des personnes à contacter (pour compter les élèves lors des montées) - transport en <u>bateau ou péniche</u> : présence d' 1 assistant sanitaire titulaire de AFPS , BNS ou BNPS (en cours de validité) ou diplôme admis en équivalence
<p>Assurance des élèves (BO p 12 et 13)</p>	<p>assurance responsabilité civile et individuelle accident exigée à vérifier par l'enseignant</p>
<p>Assurance des accompagnateurs bénévoles (BO p 13)</p>	<p>assurance responsabilité civile et individuelle accident recommandée</p>
<p>Délai de dépôt des dossiers (BO p18)</p>	<p>dépôt du dossier par le directeur à l'IEN de la circonscription d'origine (vacances scolaires non comprises):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 semaines avant la date du départ si la sortie a lieu dans le même département - 8 semaines avant la date du départ si la sortie a lieu dans un autre département - 10 semaines avant la date du départ si la sortie a lieu dans un pays étranger